

**1HEALTHFORMATION - SAUV'GARD**  
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros  
Siège social : 2, rue Louis Pergaud - 94700 Maisons-Alfort  
487 671 927 R.C.S. Créteil  
(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 décembre, au siège social,

La société 1Healthmedia – Health Initiative, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé 19-21, rue Dumont d'Urville - 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 838 045 987, représentée par son Président, la société Philia Medical Editions (751 605 064 R.C.S. Paris), elle-même représentée par son Président, la société Groundswell Initiative (528 047 913 R.C.S. Paris), elle-même représentée par son Président, Monsieur Julien Kouchner,

agissant en qualité d'associée unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

usant de la faculté qui lui est offerte par l'article 20 des statuts de la Société de prendre toute décision par acte sous seing privé, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Changement de dénomination sociale et modifications corrélatives des statuts,
2. Transfert de siège social et modifications corrélatives des statuts,
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance ou reçu copie :

- des statuts de la Société et du projet de statuts mis à jour de la Société,
- du texte des décisions soumises à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

*Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit :

1Healthformation

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« La dénomination sociale est :

« 1HEALTHFORMATION » »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'Associé Unique précise que la Société conserve le nom commercial « Sauv'Gard » et que le changement de dénomination n'emporte pas création d'une personne morale nouvelle, la Société conservant son identité et la plénitude de ses droits et obligations.

*Cette décision est adoptée.*

#### **DEUXIEME DECISION**

##### *Transfert du siège social et modifications corrélatives des statuts*

L'Associé Unique, décide de transférer, à compter du 2 janvier 2026, le siège social de la Société à l'adresse suivante :

19-21, rue Dumont d'Urville - 75016 Paris.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le siège social reste fixé à : 19-21, rue Dumont d'Urville - 75016 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Cette décision est adoptée.*

#### **TROISIEME DECISION**

##### *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

*Cette décision est adoptée.*

\*\*\*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les décisions de l'Associé Unique sont constatées par le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



---

**L'Associé Unique**

1Healthmedia – Health Initiative

Représentée par Philia Medical Editions

Elle-même représentée par Groundswell Initiative

Elle-même représentée par M. Julien Kouchner